



## Déclaration préalable de la FSU 92 au CSA-SD du 10 février 2025

Monsieur le Directeur académique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD 92,

Commençons cette déclaration en exprimant toutes nos pensées pour toute la communauté éducative de Mayotte : Sur l'île, seuls 3 collèges sont en dessous de 1000 élèves. Tous les autres se situent entre 1000 et 2000 dont 8 au-dessus de 1500, le record étant établi par celui de Dombéni avec 1926 élèves alors que, dans ce collège, les réparations de tous les bâtiments fragilisés par les séismes de 2018 n'étaient toujours pas terminées. Les besoins sont immenses : l'État doit apporter des réponses immédiates, notamment humanitaires, mais aussi des réponses de moyen terme, en prenant en compte les besoins de Mayotte (éducatifs, sociaux, économiques, environnementaux). La FSU appelle à des réponses politiques à la hauteur des enjeux environnementaux, sociaux et éducatifs.

La FSU ne cédera jamais un pouce de terrain aux idées d'extrême droite, dans l'école comme dans la société. Nous ne pouvons que nous féliciter de la prochaine publication du programme d'EVARS, qui a fait l'objet qu'une véritable bataille syndicales, face à des forces conservatrices et réactionnaires cherchant à diffuser des paniques morales qui servent leurs intérêts plutôt que ceux de l'École et des élèves. Au vu des enjeux éducatifs et citoyens, il y a urgence à ce que les textes soient publiés et que le ministère les mette en place une politique ambitieuse de formation pour accompagner les personnels dans leur mise en œuvre, mais aussi les défendre face aux menaces des adversaires de l'École et de l'émancipation par les savoirs. Nous serons vigilants à ce que les personnels chargés d'aborder ces sujets avec les élèves soient protégés d'éventuelles attaques.

Alors que l'École ne tient plus que par un fil, celui de la conscience professionnelle des personnels, la décision brutale du Ministère de suspendre la part collective du Pass Culture, a suscité la colère et le désarroi des personnels, face à la mise en danger de nombreux projets artistiques et culturels déjà engagés, sans aucune considération pour le travail des personnels ou la potentielle fragilisation des structures associatives et artistes partenaires. Loin d'être anecdotique, cet épisode, après le fiasco de la reprise des HSE à la fin du mois d'avril 2024 est une énième marque de mépris envers les personnels et du manque d'ambition d'ouverture culturelle de l'École. De telles pratiques nourrissent l'amertume de nos collègues, mais aussi une forme de désenchantement dangereux. Comment travailler en confiance, s'engager dans des projets sur le long terme quand l'administration agit de la sorte ?

La FSU porte depuis plusieurs années ses exigences pour une revalorisation sans contreparties des salaires et des carrières. Sur la question des rémunérations, il est aussi indispensable de s'engager rapidement dans une loi de programmation pluriannuelle. L'instabilité politique ne doit pas être un frein à cette démarche qui doit permettre d'ancrer dans la durée les décisions indispensables pour reconstruire le service public d'Éducation.

Enfin, du côté des personnels, rappelons que les AESH attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. Nous réclamons, en somme, plus de moyens et plus de considération pour les élèves et les personnels, afin que l'école inclusive devienne davantage qu'une simple promesse.

L'enseignement professionnel est aussi bien malmené malgré une communication qui voudrait faire croire le contraire. La FSU réitère son opposition à la réforme de la voie professionnelle qui prive les élèves de 170 heures d'enseignements dont ils ont besoin. Par ailleurs, la mise en place du parcours Y, ne tient compte ni du fonctionnement ni de l'organisation des lycées professionnels. Ce dernier impose un rythme scolaire trop soutenu et dense à des élèves qui ont besoin de temps pour leur apprentissage. Si une évaluation objective en fin d'année de cette première session, avec les représentants des personnels, paraît être le minimum pour aboutir à un constat partagé, la FSU réitère sa demande d'abandon total de cette réforme avec un retour des épreuves en juin. La carte des formations doit prendre en compte les demandes des élèves, l'augmentation des effectifs et non les besoins du patronat.

Face au rejet unanime du "choc des savoirs", la nouvelle ministre a répondu en partie aux revendications d'abandon de cette réforme, en renonçant à la généralisation, des groupes de niveaux en 4e et 3e, au DNB obligatoire pour le passage en seconde. De même, les classes prépa seconde sont destinées à disparaître. Nous nous satisfaisons de la décision du Conseil d'Etat de casser l'arrêté instituant les groupes de niveaux. Maintenir le principe de groupes de niveau, partout sans exception et sur la totalité de l'horaire, est une provocation pour les personnels qui se mobilisent contre cette mesure depuis décembre 2023. Ainsi plus de la moitié des collèges ont refusé de trier leurs élèves cette année. La FSU dénonce l'obstination de la ministre à maintenir, coûte que coûte les groupes de niveau alors même que tout montre leurs effets délétères pour les élèves et les personnels. La FSU continue d'exiger l'abrogation de l'ensemble du Choc des savoirs.

A tous les niveaux, la démocratie sociale est affaiblie et abîmée par la pratique du pouvoir, le non respect des textes réglementaire et des corps intermédiaires. Le calendrier est certes contraint mais les instances doivent être respectées : les délais de convocation et d'envoi des documents doivent être respectés.

Nous renouvelons notre demande qu'aucun CA ne se tienne avant la rentrée des vacances de février afin de respecter le travail des élu.es dans les instances départementales, et le délai de transmission des documents 8 jours avant le Conseil d'Administration.

Nous avons d'ailleurs été surpris d'apprendre la communication des DHG à certaines équipes dès le vendredi 24 janvier, alors que les représentant.es des personnels ne les ont reçues qu'en début de semaine suivante. Nous exprimons notre incompréhension de ne pas avoir été destinataires des documents en même temps que les chef.fes d'établissements. Respecter les personnels, c'est aussi respecter leurs représentant.es.

Par ailleurs, après avoir obtenu les documents corrigés du bilan de rentrée la veille à 22 heures lors du dernier CSA-SD sur le bilan de rentrée, nous regrettons de n'avoir reçu le correctif sur les DHG des lycées que jeudi, plus d'une semaine après le GT où il avait annoncé que les documents préparatoires contenaient des erreurs et que les modifications à venir nous seraient envoyées.

Nous tenons cependant à remercier les personnels de la DOS pour la précision des réponses apportées lors du groupe de travail, même si nous continuons de penser que l'envoi des prévisions d'effectifs par niveau pour chaque établissement permettrait de gagner un temps précieux. Nous ne comprenons pas cette volonté d'opacité qui n'a pas lieu ailleurs dans l'académie.

L'article R421-20 du code de l'éducation indique que :

*En qualité d'organe délibérant de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, [...] fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article [R. 421-2](#) et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ;*

Cet article R421-2 stipule que :

*'Les collèges, les lycées, les écoles régionales du premier degré et les établissements régionaux d'enseignement adapté disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte sur [...] L'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires.*

Nous demandons que le droit soit respecté alors que cela n'a pas été le cas partout les années précédentes. Nous demandons que tous les EPLE du département tiennent un conseil d'administration avec vote quant à la répartition de la DHG par discipline d'ici le 7 mars, date fixée par l'administration pour la remontée des TRM. Pouvez-vous nous garantir qu'une consigne en ce sens sera donné ?

Venons-en à la dotation qui nous occupe ce jour : le budget présenté en décembre avait tout d'une ultime provocation. 4000 suppressions de postes, 3 jours de carence, diminution de l'indemnisation des arrêts maladie, absence de revalorisation salariale... la colère des personnels s'est largement exprimée le 5 décembre faisant écho à l'alerte sociale intersyndicale déposée quelques semaines auparavant. Nos mobilisations ont permis de faire bouger les lignes, et nous prenons acte de l'annulation des 4000 suppressions d'emplois d'enseignants et la création de 2000 emplois d'AESH , au niveau national, qui sont une avancée. Pour autant, cela ne fera pas augmenter le taux d'encadrement des élèves du secondaire dans les Hauts-de seine, maintenu à un niveau historiquement bas, dans l'académie de France métropolitaine ayant les classes les plus chargées en moyenne.

Ces quelques moyens supplémentaires font piètre figure en regard de l'état alarmant de l'école que nous évoquions au début de cette déclaration.

Nous nous interrogeons sur la baisse démographique dans les collèges publics de notre département. Nous souhaiterions connaître l'évolution des effectifs dans les établissements privés du département. Des villes comme Boulogne ou Clichy voient des pertes particulièrement importantes. Il serait intéressant de comparer les dynamiques entre les effectifs des collèges publics et privés.

Nous avons été très surpris de la reprise importante de moyens sur plusieurs lycées d'autant plus dans des établissements sans modification de structure. Nous sommes restés circonspect par l'argument avancé par vos services d'une « baisse de la marge qualitative liée à l'IPS » ... alors même qu'on nous avait indiqué l'an dernier dans cette instance que les lycées hors ex-EP n'avaient plus de marge qualitative liée à l'IPS.

Sur l'éducation prioritaire et plus généralement pour les établissements à l'IPS en dessous de 104, l'« attention particulière » évoquée en GT ne saute pas aux yeux puisque la marge qualitative liée à l'IPS stagne là où elle peut augmenter ailleurs.

Pour être tout à fait juste, la FSU ne tient cependant pas à dresser un tableau trop sombre des établissements publics de notre département. Nous nous réjouissons qu'un établissement respecte les mandats de la FSU quant au taux d'encadrement des élèves avec une moyenne de 20 élèves par classe en collège. Notre seul regret est que cela ne concerne pas les collèges REP ou REP+ de notre département dont certains ont un IPS inférieur à 80 mais l'école européenne de Courbevoie dont l'IPS est de 146,5. Nous ne souhaitons pas stigmatiser cet établissement, mais la FSU demande que tous les élèves du département disposent, *a minima*, de ces conditions d'études.

Concernant les SEGPA, la FSU dénonce la mise en place de double niveaux qui n'est indiquée dans aucun texte réglementaire. Au regard des IPS particulièrement faibles dans l'ensemble des SEGPA du département, faire des économies par ce biais nous paraît injuste.

Concernant le financement de la nouvelle heure en 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> nous nous interrogeons sur le financement. Prenons l'exemple de Villeneuve-la-Garenne : les deux collèges gardent la même structure, le même nombre d'élèves et le même IPS et la DHG n'est pas abondée (perte même d'une heure). Cela confirme ce que nous avons déjà dénoncé sur les groupes de niveaux en 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> : ces réformes ne sont pas financées et se font, finalement, sur la marge des établissements.

Comme les années précédentes, nous accompagnerons et défendrons les personnels des établissements qui vous demandent à être reçus en audience pour demander des abondements de leurs DHG. La FSU 92 demande à ce que les mêmes engagements soient fait par la DSDEN pour écouter et répondre à leurs demandes. Comme les années précédentes, ce sont les personnels qui vont se mobiliser pour leurs conditions de travail et les conditions d'apprentissage pour les élèves. Comme les années précédentes ils mèneront la lutte pour des moyens supplémentaires, pour défendre une Ecole émancipatrice pour toutes et tous contre les idées, les projets et les politiques qui la menacent.

Concluons sur une victoire syndicale, obtenue justement par la lutte face à une administration sourde aux revendications. Depuis trois ans, la FSU 92 a eu l'occasion de condamner, dans cette instance comme ailleurs, la répression syndicale dont a été victime, Kaï Terada, professeur de mathématiques au Lycée Joliot Curie de Nanterre, et co-secrétaire départemental de Sud Education. La FSU se réjouit de la décision du tribunal administratif de Versailles d'annuler sa mutation forcée et d'ordonner la réintégration à son poste. La FSU demande que la répression syndicale cesse, dans les Hauts-de-Seine comme ailleurs.